

L'ESAT Hors Murs L'ADAPT Rhône



Objectifs de l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail)

- Travailler dans un environnement ordinaire sur des missions de travail adapté à ses aptitudes et à ses potentialités, en bénéficiant d'un accompagnement médicosocial
- Construire ou développer un parcours professionnel en vue d'une éventuelle intégration en milieu ordinaire

Modalités: Mises à disposition individuelles dans des entreprises du milieu ordinaire, des collectivités locales ou des associations.

Pré-requis et Conditions d'admission

- Bénéficier d'une orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes)
 - Etre âgé de 18 à 55 ans et avoir une lésion cérébrale acquise
 - Etre âgé de 18 à 25 ans et avoir une pathologie stabilisée au regard du travail (à l'exclusion du handicap psychique)
- Avoir une productivité inférieure ou égale à 30 % d'un salarié « ordinaire »
- Présenter des troubles cognitifs de léger à modéré (possibilité de déficience physique ou sensorielle associée)
- Présenter des troubles du comportement légers ou modérés
- Etre motivé par une forme d'intégration « avec et comme les autres »
- Etre résident dans le département du Rhône.



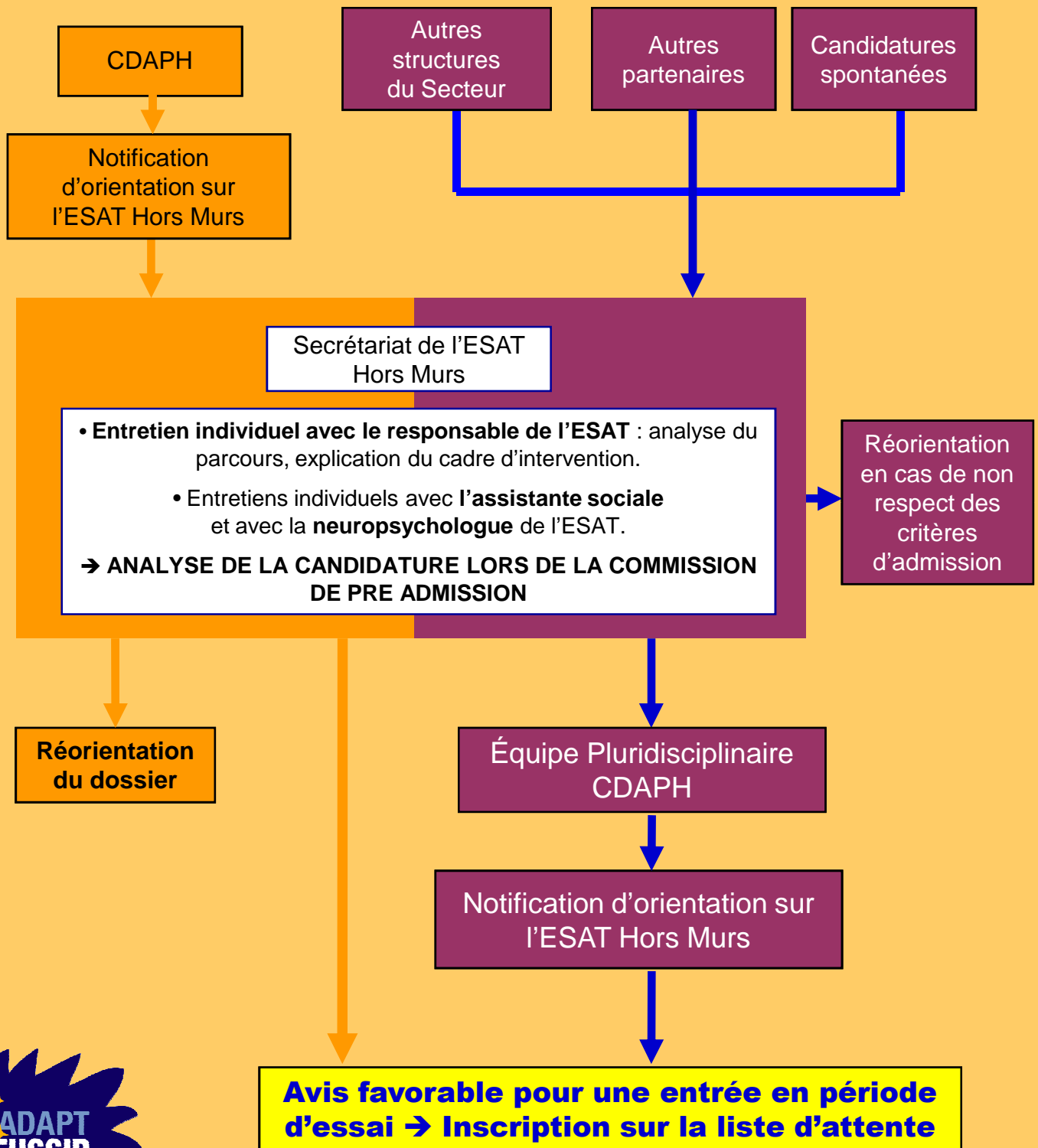
Contact ESAT Hors Murs L'ADAPT Rhône

Emmanuel LE GOFF, coordinateur

13, rue Domer 69007 LYON

Tél: 04 72 71 59 60 - Mail: legoff.emmanuel@ladapt.net

1. La phase de pré admission



2. La période d'essai

Entrée en période d'essai ESAT Hors Murs

Durée maximale: 6 mois, définie par la CDAPH

Rémunérée à 55% du SMIC / 15h par semaine / Lieu: L'ADAPT Rhône

Phase d'évaluation des capacités et des compétences
(ateliers collectifs)

Elaboration d'un **bilan individualisé**

Signature d'un **Programme d'Objectifs Personnalisés**
(au bout de 3 mois)

Consultation avec le médecin de L'ADAPT

Séquences d'entraînement adapté et personnalisé au travail et de définition du projet socioprofessionnel

Travail sur l'organisation
(agenda, prise de notes...)
et le cadre de travail

Mises en situation en entreprise (stages)

Recherche d'entreprises en cohérence avec le projet et les capacités de chaque personne accueillie

Ateliers créatifs de redynamisation
(projet collectif et individuel)

Création du lien de confiance avec l'équipe de l'ESAT

Entretiens réguliers avec un référent

Accompagnement médico social

Parcours individualisé et progressif organisé et mené par l'équipe pluri disciplinaire:

- assistante sociale / conseillère en économie sociale et familiale,
- chargé d'insertion / chargé des relations avec les entreprises,
- ergothérapeute, moniteurs d'atelier, neuropsychologue

Ce parcours suppose des durées et des formes différentes d'accompagnement: entretiens, ateliers personnalisés, travaux de groupes, découverte et mise en situation en entreprises...

Possibilité de sortie anticipée en cours de période d'essai, par choix personnel ou en raison d'une réorientation

Bilan Fin de période d'essai
Transmis à la CDAPH et à la personne (pour info)

Non intégration en ESAT / réorientation éventuelle

Poursuite sur la phase d'accompagnement ESAT Hors Murs

3. L'accompagnement ESAT Hors Murs

Rémunérée (65% du SMIC) – Volume horaire personnalisé

Activités de travail, résultant de la mise à disposition dans des entreprises

Réentrainement et/ou adaptation de poste

Visite médicale du travail
1 fois par an

Entretiens référent

Suivi au sein des entreprises

Synthèse et adaptation du Programme d'Objectifs Personnalisés
tous les 8 mois environ

Possibilité de **positionnement sur la plate forme Formation Générale** à L'ADAPT

Possibilité de **formation individuelle ou collective**

ACCOMPAGNEMENT MEDICOSOCIAL PERSONNALISE

Ateliers créatifs / Atelier « Sortir » / Atelier « Journal Murmures » / Sorties culturelles
Atelier libre envie (mercredi après midi) / Atelier Jardins / Café débats / Préparation de repas



Sortie de l'ESAT (décision de la CDAPH)

Embauche
en
milieu ordinaire
de travail (CDI / CDD)

Souhait d'orientation
sur un autre
dispositif

Une entreprise accepte de mettre à disposition de l'ESAT Hors Murs un poste adapté en matière de rythme, de durée et de tâches à accomplir.

Un « contrat de mise à disposition » est alors signé entre l'entreprise, L'ADAPT, et la personne bénéficiaire qui assurera cette prestation. La durée et le volume horaire de la prestation varie en fonction des entreprises et des capacités du bénéficiaire.

La personne n'est pas salariée de l'entreprise mais elle est par contre rémunérée par L'ADAPT dans le cadre légal régissant les ESAT.

L'ESAT prépare l'insertion en sensibilisant un référent et le personnel de l'entreprise. En lien étroit avec lui, il effectue un suivi régulier des compétences relationnelles et professionnelles de la personne.

Un nouveau contrat de mise à disposition est recherché à chaque fois que le contrat précédent se termine, soit au sein de la même entreprise soit dans une entreprise différente.

